



Procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical
Mercredi 14 octobre 2020
Mairie de l'Hôpital du Grosbois

Date de convocation : 07/10/2020	Nombre de titulaires en exercice : 11	Nombre de membres présents : 10
----------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------

L'an deux mille vingt, le mercredi 14 octobre 2020, le Bureau syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à mairie de l'Hôpital du Grosbois, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY jusqu'à 10h30, puis de Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président.

Membres présents : M. Philippe ALPY ; Mme Béatrix LOIZON ; M. Gérard FAIVRE ; M. Jean-Claude GRENIER ; M. Jean-Pierre FRIGO ; M. Daniel DEFASNE ; M. Claude LIETTA ; M. Olivier BILLOT ; M. Bernard LAUBIER ; M. Christian VALLET

Membre excusé : Aurélien DORNIER

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

1. Approbation PV du 23 septembre 2020.....	2
2. Modalités d'information/sensibilisation nouveaux élus dont commissions de travail	2
3. Présentation du plan de charge actuel, projets/agents.....	2
4. Emergence nouvelles attentes/besoins (accompagnement des communes, accélération portage projets prioritaires...) – Réflexions sur les moyens humains.....	4
5. Attribution marchés	5
5.1 Natura 2000 : installation de clôtures fixes dans les marais du Gouterot (Bannans/La Rivière Dugeon) ..	5
5.2 LIFE Tourbières : travaux de restauration de la tourbière du Frambourg, (La Cluse et Mijoux)	6
6. Ressources humaines : programme de travail des prochains mois	7
6.1 RIFSEEP	7
6.2 Lignes directrices de gestion	8
6.3 Télétravail.....	9
6.4 Risques professionnels.....	10
7. Questions diverses	10

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau syndical, il indique qu'il quittera la séance à 10h30, étant retenu par d'autres engagements, il laisse le soin à Jean Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, d'assurer la Présidence dès son départ.

1. Approbation PV du 23 septembre 2020

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, ouvre la séance

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au dernier procès-verbal du Bureau syndical 23 septembre dernier.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°161 : aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 23 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Modalités d'information/sensibilisation nouveaux élus dont commissions de travail

Monsieur le Président indique qu'au regard du renouvellement important des élus municipaux et communautaires, il apparaît important de mener des actions d'information et de sensibilisation sur les enjeux de notre territoire en matière de ressource en eau/gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité associée.

Monsieur Christian VALLET indique qu'en préambule d'une réunion de Conseil Communautaire, l'EPAGE pourrait intervenir afin de présenter de l'EPAGE lors des conseils communautaires.

Monsieur Olivier BILLOT est favorable à cette première idée mais pour lui la formation doit se faire à deux niveaux, il est important aussi de former les élus de l'EPAGE en organisant des journées sur le terrain.

Monsieur Jean Claude Grenier informe qu'au sein de la Communauté de communes Loue Lison, lors de la présentation du PCAET, une journée en bus avec les élus et le préfet pour sillonner les points particuliers du territoire Loue Lison a été organisée. Ce type de journée pourrait être mis en place par l'EPAGE, en passant par les barrages de la loue, les passes à poisson, les travaux de la Furieuse, les tourbières de Frasne....

Monsieur Christian VALLET précise que le territoire de l'EPAGE étant vaste cela permet de s'imprégner de tous les projets et travaux en cours, en effet les élus du Haut-Doubs sont assez éloignés des barrages de la loue et inversement concernant les tourbières par exemple.

En accord avec les membres du bureau, il est décidé d'organiser une journée de présentation sur le terrain.

Monsieur Christian VALLET propose de transmettre aux conseils communautaires et au Département, voir aux mairies, à la suite de chaque comité syndical, une fiche synthétique des décisions prises, ainsi l'information est diffusée à toutes les strates et ne reste pas uniquement au sein des élus de l'EPAGE.

3. Présentation du plan de charge actuel, projets/agents

Monsieur Cyril THEVENET présente le plan de charge actuel, selon les deux tableaux ci-dessous.

Plan de charge prévisionnel 2020 et perspectives de travaux 2021 - actions GEMA hors LIFE éligibles plan rebonds Agence eau :

Agents	Thématiques	Secteur	Projets	Jours	Temps financé	Prioritaires 2020	Potentiels travaux 2021	Freins à lever / commentaires
JN Resch	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCLMHD	Affluents du lac Saint-Point	2	oui			
JN Resch	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCLMHD et CCVM	Diagnostic des cours d'eau sur les nouveaux territoires - 2019	17	oui	X		
JN Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCM	Doubs - Entreroche	3	oui		Non	Étude pas encore rendue
JN Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCLMHD	Doubs - Labergement Sainte-Marie	2	non		Non	Projet pas lancé
JN Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CFD	Lotaud	4	oui		Oui	
JN Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCGP	Morte - Amont	3	oui	X	Non	SNCF + foncier agricole
JN Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCGP	Morte - La Cluse et Mijoux	10	oui	X	Oui fin des travaux	SNCF + difficulté entreprise
JN Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCLMHD	Barrage du lac Saint Point	3	non		Non	
L Collin	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCVM	Diagnostic des cours d'eau sur les nouveaux territoires - 2019	20	oui	X		
L Collin	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCVM	Restauration de la Tanche	15	oui	X	Non	Étude vient d'être lancée + foncier
M Sauret	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLMHD et CCVM	Diagnostic des cours d'eau sur les nouveaux territoires - 2019	2	oui			
J Nicolet	Continuité biologique	Haute Loue CCLL	Aménagement barrage Chays Chirac Ornans	4	oui		?	Décision à prendre suite à étude
J Nicolet	Continuité biologique	Haute Loue CCLL	Aménagement embarcadère Lods	10	non		Travaux réalisés 2020	
J Nicolet	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Canal de Montgesoye - restauration des berges	2	non		Travaux réalisés 2020	
J Nicolet	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Loue - Restauration de la ripisylve / mise en défens 2018	7	oui		Travaux réalisés 2020	
J Nicolet	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Ruisseau de St Rénober	33	oui	X	Oui	Foncier
J Nicolet	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCPHD, CCA800, CCAPS	Diagnostic des cours d'eau sur les nouveaux territoires - 2019	10	oui	X		
B Knaebel	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCPHD CCA800, CCAPS	Diagnostic des cours d'eau sur les nouveaux territoires - 2019	12	oui	X		
B Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCAPS et CCA800	Lizon supérieur	30	oui	X	Non	Pas encore d'AVP, foncier
B Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Bonneille	15	oui	X	Oui	Foncier
B Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Ruisseau Norvaux / Eugney / Vau	2	oui		Non	Stade diagnostic seulement
B Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Raffenot vergetolle / Amathay	1	oui			
B Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCAPS et CCA800	Furieuse - Salins	24	oui	X	Travaux réalisés 2020	
B Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Canal de Montgesoye - restauration des berges	10	non		Travaux réalisés 2020	
B Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Loue - Restauration de la ripisylve / mise en défens 2018	7	oui		Travaux réalisés 2020	
B Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Ruisseaux de Liesle	30	oui	X	?	Foncier, acceptation locale
Animateur SAGE	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Raffenot vergetolle / Amathay	20	oui	X	Non	Nécessité moyens humains
Animateur SAGE	Continuité biologique	Haute Loue CCLL	Aménagement seuil Brères - Loue	12	oui	X	Non	Nécessité moyens humains

Au vu du listing ci-dessous assez conséquent, il apparaît important de prioriser certains dossiers, de plus le problème du foncier revient très souvent, il serait intéressant de se faire accompagner dans la démarche d'animation foncière. Messieurs Gérard FAIVRE et Cyril THEVENET ont rencontré la SAFER, des pistes de travaux semblent être envisageables.

Concernant les travaux du Programme LIFE tourbières du Jura, le tableau ci-dessous indique les travaux restant à finir, en sachant que tous les projets doivent être terminés en juillet 2021.

	Etat avancement au 08/10/2020	Temps travail 2020	Chef projet	Travaux 2021
Bannans ruisseau Gouterot	Travaux quasiment terminés - compléments zone aval	10 jours	JN Resch	Terminés 2020
Houtaud/Granges - Ruisseau du Bief Rouget	Lancement travaux dans prochains jours	10 jours	JN Resch	Terminés 2020
Ruisseau du Bief Voulain Sainte-Colombe/Granges Narboz	Lancement travaux prochains jours	15 jours	JN Resch	2020/2021
Drugeon - digue du lac	négo foncières en cours, travaux impératifs 2021	15 jours	JN Resch	Oui
Tourbière ruisseau Chaffois Censure	Travaux terminés	11 jours	G Magnon + JN Resch	Terminés 2020
Tourbière de Champs Guidevaux à Bannans	stade AVP + dossier règlementaire	6 jours	G Magnon	2021
Tourbière des Barbouillons	Chantier démarré	12 jours	G Magnon	2020/2021
Tourbière La Cluse et Mijoux	Choix entreprise le 14/10/2020	15 jours	G Magnon	2020/2021
Tourbière Malpas lac	Travaux terminés	9 jours	L Collin	Terminés 2020

Pour le prochain bureau, Olivier Billot propose de travailler avec un outil d'analyse financière permettant sur du pluriannuel de tester plusieurs scénarios et modalités de financement afin d'avoir un outil d'aide à la décision.

4. Emergence nouvelles attentes/besoins (accompagnement des communes, accélération portage projets prioritaires...) – Réflexions sur les moyens humains

En lien avec le plan de charge 2020 présenté précédemment, l'EPAGE est confronté, à la fois à un contexte conjoncturel particulier en 2021, à savoir :

- La fin du programme LIFE Tourbières (et donc des travaux à mener absolument),
- L'élaboration du futur programme LIFE Climat (projet à rendre pour septembre 2021 induisant un travail technique préalable important de pré-diagnostics des sites potentiels),
- Les différents plans de relance qui poussent à lancer des travaux en 2021 et donc à essayer de prioriser des moyens humains sur les projets les plus susceptibles d'aboutir rapidement

Par ailleurs, l'EPAGE fait face à de nouvelles demandes des communes, confrontées à des problématiques locales d'inondations et/ou de gestion de cours d'eau en marge de nos compétences (notamment des érosions de berges affectant des routes, des ouvrages d'art etc...). Voir dernièrement Les Gras, Villers le Lac, Jougne, Métabief, Ornans etc...

Jusqu'à présent, l'EPAGE se déplace à la demande des communes, apporte une expertise technique simplifiée, essaye de faciliter les relations avec les services de l'Etat. Ce « simple » travail nécessite déjà plusieurs dizaines de jours de travail de nos techniciens, non financés.

Néanmoins, cela ne répond que très partiellement aux attentes des communes concernées qui sont démunies pour aller plus loin dans le choix d'un prestataire (bureau d'étude, entreprises) et son suivi, avec des risques réels de mauvais choix et de mauvaises réalisations de travaux, qui pourraient avoir des impacts négatifs à plus long terme sur les cours d'eau.

Le dimensionnement des moyens humains de l'EPAGE tel qu'il a été validé au moment de sa création, ne permet pas aujourd'hui d'augmenter ces moyens sans ressource financière complémentaire.

Il pourrait être intéressant de questionner les EPCI et les communes pour savoir s'ils seraient prêts à financer des prestations de service de l'EPAGE (à dimensionner) pour répondre à ces besoins.

Idéalement il faudrait que ces prestations puissent financer un poste de technicien/chargé de mission dédié à ces missions.

Un tel poste, en termes de compétences techniques, pourrait également être susceptible de prendre en charge des dossiers PI de la compétence de l'EPAGE.

Concernant les actions de restauration des milieux aquatiques, l'équipe est actuellement en sous-effectif par rapport au dimensionnement initial (30 % du poste d'animateur SAGE devait être dédié à ces missions, et le poste a été vacant 6 mois en 2020, de plus Benjamin KNAEBEL, technicien de rivière est à 80% depuis février 2020).

Le poste d'animation du SAGE vient d'être pourvue par Amélie Barbier Dodane et le poste d'animateur contrat de rivière est à pourvoir. Une partie du poste pourrait être dédiée à du pilotage de projets milieux aquatiques (à discuter avec l'Agence de l'eau qui finance ce poste).

Avant de prendre la décision de recruter, Monsieur Olivier BILLOT indique qu'il serait intéressant de réfléchir à une projection budgétaire en priorisant certains projets à partir des financements possibles, à ressources humaines constantes et réaliser une seconde perspective avec le recrutement d'une personne supplémentaire.

Pour les interventions sur les communes, il est important de répondre aux élus, et peut-être de leur indiquer que l'EPAGE ne pourra pas intervenir immédiatement mais plutôt en n+1 ou n+2.

Monsieur Jean-Claude GRENIER indique que la mise en place de la taxe GEMAPI est un sujet qui sera à aborder dans les mois à venir, au vu de l'augmentation des sollicitations concernant la Prévention des Inondations. Attribution marchés

4.1 Natura 2000 : installation de clôtures fixes dans les marais du Gouterot (Bannans/La Rivière Drugeon)

Monsieur Cyril Thevenet expose le projet, il s'agit d'un chantier de pose d'une clôture dans le marais du Gouterot dans le cadre du contrat Natura 2000 « Maintien des milieux humides ouverts du site Natura 2000 du Bassin du Drugeon ».

Etat initial du site :

- Marais d'une surface de 15,8 ha, pâturé par les chevaux de l'EPAGE.
- Parc initialement délimité en clôtures électriques mobiles et barrières naturelles avec le Drugeon et le Gouterot.

Objectif du projet :

- Protéger les berges du Gouterot reméandré du piétinement des chevaux
- Elargir la zone pâturée en fonction du nouveau tracé reméandré du Gouterot
- Au vu du linéaire (1,5 km de clôtures), passer en clôtures fixes

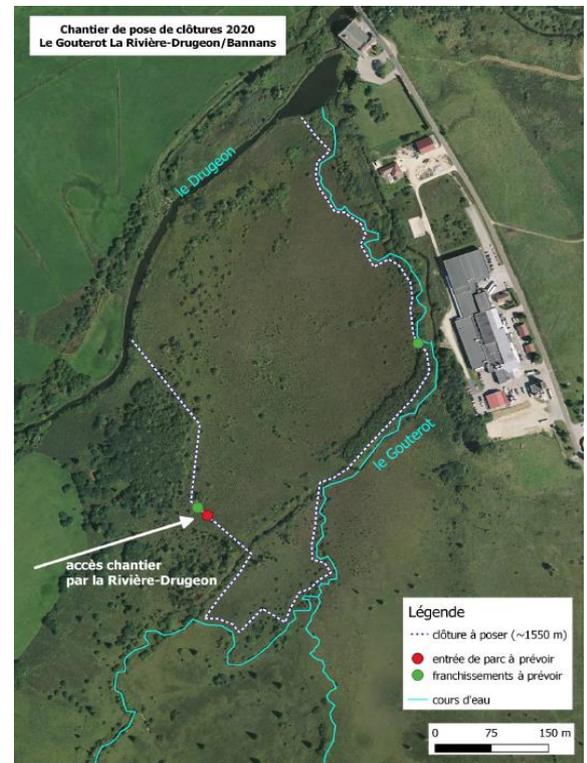
3 entreprises ont remis une offre

- Entreprise de réinsertion EPPI-ADMR (Pontarlier) : 13 875 € H.T.
- Entreprise ETF Coulet (Levier) : 9 690 € H.T.
- Entreprise FCE (Levier) : 19 950 € H.T.

L'analyse des offres fait apparaître la proposition l'offre de ETF Coulet (9 690 € H.T.) comme la mieux disante.

Monsieur Jean Claude Grenier rappelle que le président a délégation pour signer les marchés inférieurs à 40 k€ H.T. Il n'y aura donc pas de délibération formelle du bureau pour ce marché.

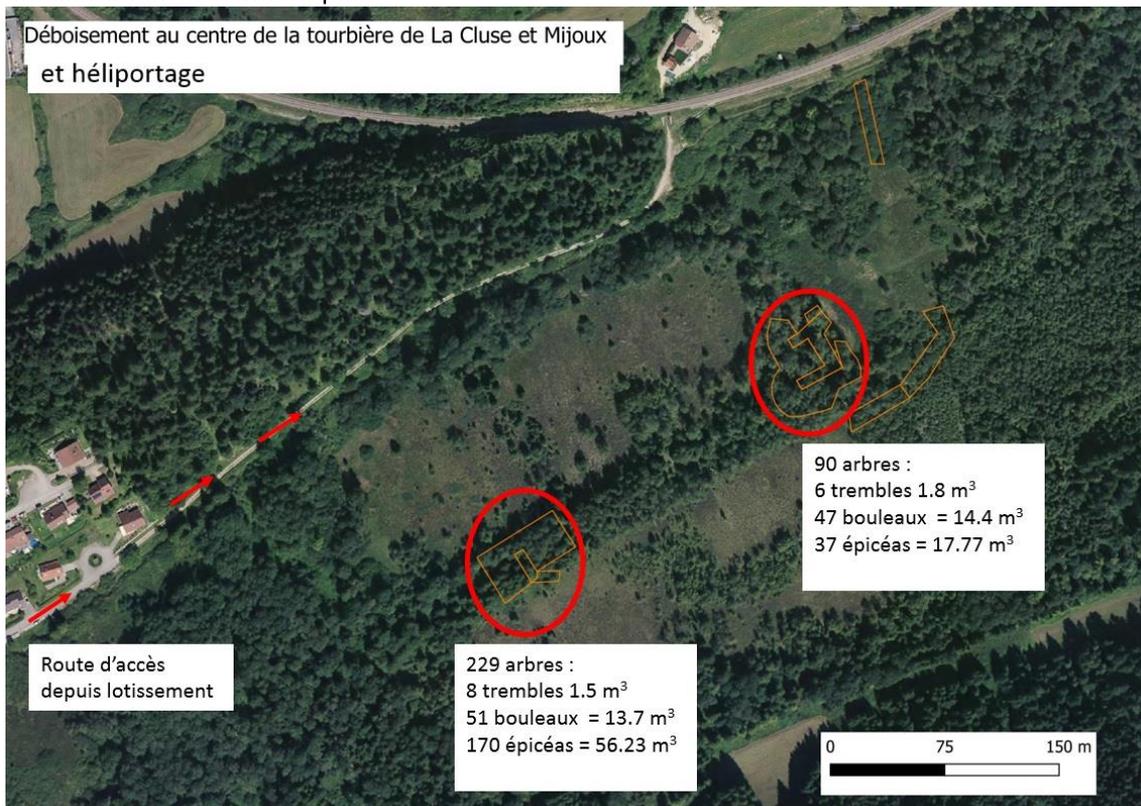
Les membres du bureau valident le principe de retenir l'entreprise ETF COULET pour un montant de 9 960 € HT.

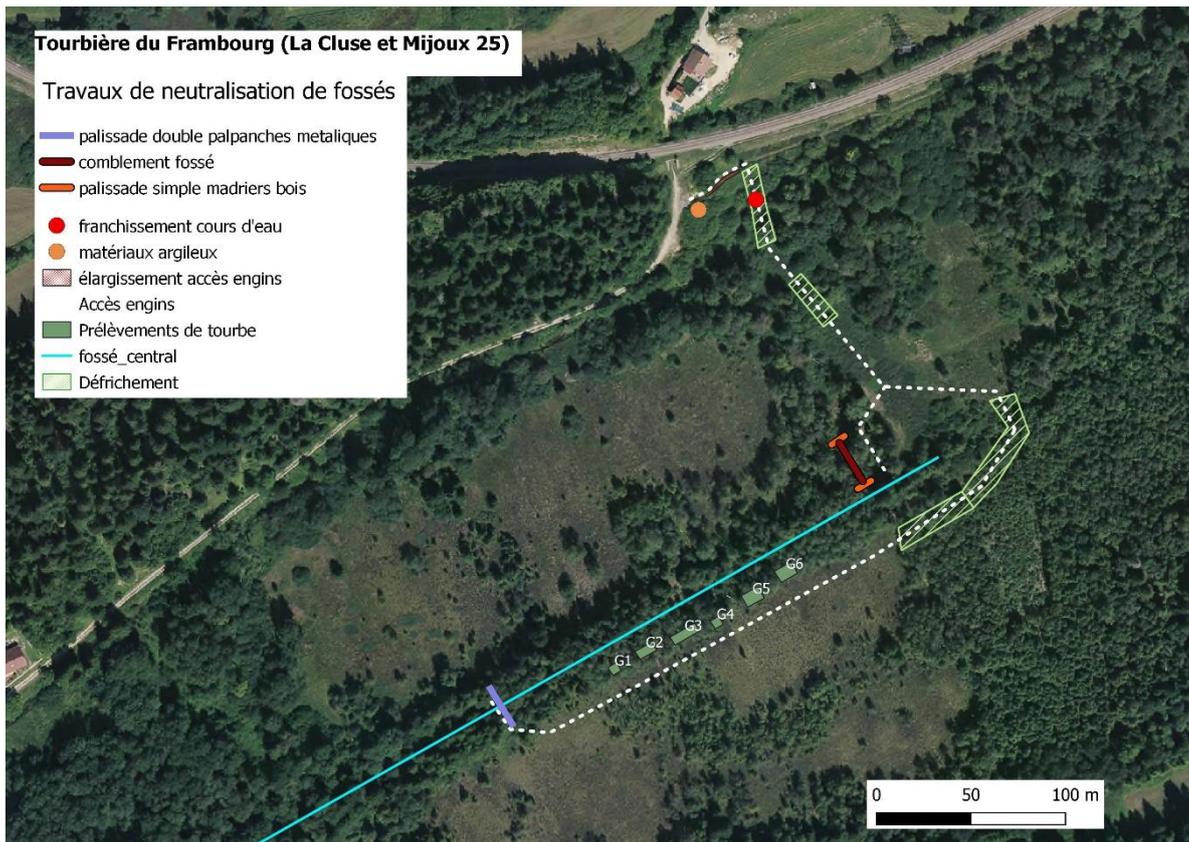


4.2 LIFE Tourbières : travaux de restauration de la tourbière du Frambourg, (La Cluse et Mijoux)

Monsieur Cyril Thevenet présente le projet de travaux à réaliser dans le cadre du Programme LIFE « Tourbières du Jura ». Ils consistent en la réalisation de travaux de bûcheronnage d'écépices/bouleaux/trembles de grande taille, avec évacuation héliportée et la construction de 4 barrages de neutralisation de 2 fossés, dont l'un est particulièrement important.

L'héliportage est l'unique solution non destructrice pour la tourbière, et au rapport coût efficacité le meilleur, dès lors qu'il est combiné avec l'apport des matériaux de construction des barrages (madriers de bois et palplanches métalliques). C'est pourquoi les 2 opérations n'ont pas été séparées en 2 lots, mais en un lot unique combiné pour améliorer l'offre économique.





2 groupements d'entreprises ont remis une offre :

- Le groupement Vinci CMF/Jura Natura Services : 80 917.25€HT (+option à 2 200€HT)
- Le groupement FCE/Roc : 87 440.00€HT (+option à 1 200€HT)

L'analyse des offres fait apparaître la proposition du groupement Vinci CMF/JNS, d'un montant de 80 917.25€HT (+option à 2 200€HT) comme la mieux-disante.

Délibération N° 162 : L'exposé entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de Vinci/JNS, pour un montant de 80 917.25€HT (+option à 2 200€HT), et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de ce marché.

5. Ressources humaines : programme de travail des prochains mois

5.1 RIFSEEP

Monsieur Cyril THEVENET, aborde le sujet du **RIFSEEP** ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, celui-ci est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat et par extension dans la fonction publique territoriale. Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à remplacer l'ensemble des régimes actuelles.

Des arrêtés fixent les plafonds d'indemnités selon les catégories d'emploi. Pour les ingénieurs et les techniciens (qui représentent le gros de l'effectif de l'EPAGE) Les textes sont parus en mars 2020 et le RIFSEEP est donc maintenant applicable à l'ensemble des catégories d'emplois de l'EPAGE.

Pour rappel, en 2019 et début 2020 une commission ressources humaines a travaillé en lien avec le bureau sur ce sujet et a fait des propositions pour classer les emplois de l'EPAGE en groupes de fonctions, étape principale permettant ensuite de définir les fourchettes de l'IFSE (indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise).

Quelques évolutions dans les postes nécessitent d'ajuster un peu ces groupes de fonctions. De plus un temps de présentation et d'échanges est nécessaire avec les agents, d'autant que plusieurs recrutements ont eu lieu depuis début 2020.

Par ailleurs, les élus souhaitent que l'ensemble du personnel, titulaires et contractuels puissent bénéficier du dispositif (même si cela n'est pas obligatoire pour les contractuels).

Monsieur THEVENET explique que ce principe d'équité est cependant complexe à mettre en œuvre concrètement car les modalités de rémunérations de certains agents contractuels sont basées quasi uniquement sur le régime indiciaire (indice élevé mais pas ou très peu de primes).

De ce fait la mise en place du RIFSEEP pour tous les agents entraînerait une augmentation significative du salaire de certains contractuels (de l'ordre de 20 à 30 %) qui seraient ainsi mieux payés que des titulaires à niveau d'expérience égal.

Le Centre de Gestion du Doubs a été consulté pour apporter un appui à ce sujet et étudier quels étaient les leviers possibles.

En parallèle, lors du vote du budget 2020, les élus ont acté la mise en place du CIA (Complément Indemnitaires Annuel), part variable du régime indemnitaire, et ont voté une enveloppe financière de 20 k€ à cet effet.

Les critères d'attribution du CIA n'ont pas été discutés à ce stade et doivent donc faire l'objet d'échanges entre élus, direction et agents.

L'idéal serait de pouvoir faire valider le RIFSEEP avant fin d'année pour pouvoir l'appliquer au 1^{er} janvier 2021.

Les entretiens d'évaluation 2020 intégreront cette hypothèse afin de fixer des objectifs qui pourront être évalués pour l'attribution du CIA 2021.

5.2 Lignes directrices de gestion

Monsieur Cyril THEVENET informe que l'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique consiste en l'**obligation** pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines sont définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences)
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ; en effet, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021, les lignes directrices de gestion sont donc un préalable indispensable à l'avancement de grade.

- Favoriser en matière de recrutement l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité ou de l'établissement. L'élaboration des lignes directrices de gestion permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les lignes directrices de gestion sont à transmettre au Centre de Gestion avant le **24 Novembre 2020** pour un passage en Comité Technique le **8 décembre 2020**. Celles-ci devront être préalablement présentées à l'Assemblée délibérante ou un élu en charge des Ressources Humaines.

Après avis du Comité Technique, ces dernières seront formalisées et signées de l'Autorité territoriale et pourront faire l'objet d'une délibération (facultatif).

Les lignes directrices de gestion devront ensuite être communiquées aux agents par voie numérique ou tout autre moyen.

Un agent pourra invoquer les lignes directrices de gestion de sa collectivité en cas de recours devant le tribunal administratif contre une décision individuelle qui ne lui serait pas favorable.

Monsieur Jean-Claude GRENIER, tient à souligner qu'il apparait compliqué au vu du délai de respecter les dates limites fixées.

5.3 Télétravail

Monsieur Cyril THEVENET indique qu'à ce jour l'EPAGE ne s'est pas positionné sur le télétravail.

Pour autant, pendant la période de crise sanitaire de ce printemps, quasiment l'ensemble des agents ont été mis en télétravail pendant plusieurs mois pour certains, ce qui a permis de tester les avantages et inconvénients de ce mode de travail pour notre collectivité.

Des points positifs et négatifs peuvent en être tirés et peuvent servir utilement de base de travail pour élaborer le cadre officiel de télétravail à mettre en place au sein de l'EPAGE.

Cette expérience a ainsi montré que de nombreuses tâches peuvent être effectuées en télétravail à condition de disposer des moyens techniques adaptés et d'une très bonne connexion internet.

Les gains liés aux moindres déplacements sont évidents (fatigue en moins, meilleur bilan carbone).

Cependant le manque de contacts et de partage entre les membres de l'équipe est pénalisant car de nombreux projets nécessite un travail en transversalité et un partage d'informations qu'il est difficile de conduire à distance.

Il conviendra donc de définir des limites pour le télétravail (conditions matérielles, nombre de jours maxi par semaine notamment et période de présence obligatoire au bureau pour partager des temps de travail en commun).

Les conditions de mise en place du télétravail sont fixées, après avis du comité technique par délibération.

Cette délibération fixe les points suivants :

- Les activités pouvant être exercées en télétravail
- La liste et la localisation des locaux professionnels éventuellement mis à disposition par l'administration pour l'exercice des fonctions en télétravail, le nombre de postes de travail qui y sont disponibles et leurs équipements
- Les règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données
- Les règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé

- Les conditions d'accès sur le lieu du télétravail aux instances chargées de veiller à la bonne application des règles en matière d'hygiène et de sécurité
- Les conditions de contrôle et de comptabilisation du temps de travail
- Les conditions de prise en charge, par l'administration, des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail (matériels, logiciels, abonnements, communications, outils, maintenance de ces équipements)
- Les conditions de formation aux équipements et outils nécessaires au télétravail
- Les conditions d'établissement de l'attestation de conformité des installations aux spécifications techniques quand l'agent télétravaille chez lui ou dans un autre lieu privé.

Monsieur Olivier BILLOT, tient à souligner l'importance de la confiance dans les agents lors de la mise en place du télétravail, il indique aussi que certains jours sont plus opportuns pour télétravailler, ceux-ci étant le mardi, mercredi et jeudi.

5.4 Risques professionnels

L'EPAGE ne dispose pas encore de Document Unique des Risques Professionnels. Ce document doit recenser l'ensemble des risques professionnels auxquels peuvent faire face les agents et les mesures de prévention à mettre en place.

Compte tenu de son activité et des missions exercées, l'EPAGE peut être confronté à divers types d'accidents professionnels (accidents de la route, utilisation d'outils à risque, noyade, risque infectieux : maladie de Lyme etc...) et il est donc proposé de démarrer dès maintenant le travail d'identification des risques afin de rédiger ce Document Unique.

Un groupe de travail constitué d'un panel représentatif des missions exercées par les agents a été mise en place dans un premier temps.

Les chantiers liés aux ressources humaines à conduire dans les prochaines semaines sont donc importants.

Pour ces différents points il est proposé de créer un groupe de travail d'élus et de représentants du personnel amené à se réunir plusieurs fois d'ici la fin de l'année.

Un certain nombre des décisions à prendre évoquées ci-dessus auront vocation à être intégrées dans le règlement intérieur qui devra être validé dans les 6 mois après la mise en place de l'exécutif de l'EPAGE, soit avant le 25 mars 2021.

Concernant les 4 points ressources humaines abordés, il est convenu de construire un groupe de travail « ressources humaines » assez rapidement, afin de réussir à mettre en place les différents en cours. Un mail sera envoyé aux délégués titulaires et suppléants pour constituer cette commission.

6. Questions diverses

Les membres du Bureau fixent la date du prochain Comité Syndical, celui-ci se déroulera le mercredi 09 décembre à 18h00, le lieu reste à définir. Concernant les bureaux syndicaux, le prochain aura lieu le mercredi 18 novembre à Quingey.

Cyril THEVENET, indique aux membres du Bureau, qu'une proposition financière, en lien avec la Communauté de Communes de Frasne-Drugeon, a été faite par Berger Levraut concernant les convocations dématérialisées, celle-ci est en cours d'étude mais semble très intéressante.

Jean Pierre FRIGO émet cependant des doutes sur les prestations Berger Levraut au vu de son expérience en mairie.